L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue du Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS

VENDREDI 14 DECEMBRE.

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Une semaine seulement commençant dimanche soir, 9 décembre; matinée dimanche et samedi.

LE GRAND FAVORI POPULAIRE
MILTON NOBLES,
Et sa superbe Compagnie de Comédiens.
Programme de la Semaine:

Dimanche, lundi et mardi soirs, et mercredi en Matinée.	THE PHŒNIX.
Mercredi et jeudi soirs.	INTERVIEWS.
Vendredi et Samedi soirs.	A SAFE AT THE PEOPLE.
Samedi Matinée	INTERVIEWS.

Dimanche, 16 déc—Bien Bonelmeute. 8 déc—

Théâtre de l'Opéra.

M. A. J. DEFOSSEZ.....Directeur

SAMEDI à midi, 15 décembre,
Grande Matinée:
LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE,
Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.
Mlles JOUANNY, Dersay et Fholia.
MM. VALDEJO, Bauhivers, Puget,
Sièges réservés de Premières et de Parquet, 75c. Secondes, 50c.—Troisièmes, 25c.

SAMEDI SOIR, 15 décembre—20e soirée d'abonnement,
LA JUIVE.
M. LESTELLIER, Jourdan, Furet, Maugé.
Mmes VILLANOVA et TEVINI.

Au premier acte, Grand Cortège et Divertissement par le Corps de Ballet.

Au troisième acte—La Tour Enchantée.
Grand Ballet—Mlle ROZIER, Mlles Guillarme, Gossé et le Corps de Ballet.

DIMANCHE SOIR, 16 décembre — Grande soirée extraordinaire.
LA TRAVIATA.
Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
MM. LESTELLIER, MAUGÉ, Massy, Puget, Rossi, Frédéric, et Mlles JOUANNY et Sheila.
Ballet des Bohémiennes.
LUNDI, 17 décembre, 2e soirée d'abonnement,
LE PROPHETE,
Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, musique de Meyerbeer.
Décors nouveaux de Feliati de Milan.
Nouveaux costumes de Mmes Ansell et Bétat.
Deux ballets.
14 déc—

THEATRE DE L'OPERA.

Abonnement Spéial.

TICKETS à.....$1 00

A la demande d'un grand nombre de souscripteurs et d'autres personnes qui n'ont pu bénéficier de l'avantage de cette souscription,

UNE NOUVELLE EMISSION

sera faite d'un nombre restreint de Billets, et pendant CINQ JOURS SEULEMENT, à partir de

LUNDI, 10 DECEMBRE.

Ces Billets spéciaux de 5 dollars donnent droit à:

Une place réservée aux Secondes les jours de soirée d'abonnement,

PLACES VALANT $1 50.

A un fauteuil ou loge autre place réservée les dimanches et autres soirées où debuts de talent distingué.

VALEUR REELLE.....$1 25

et conservent leur valeur nominale pour tout autre emploi.

On ne peut prendre moins de 10 Billets

On peut souscrire à partir de Lundi, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, au Box Office, chez Worlein, 125 Canal St., ou au Théâtre de l'Opera. 9déc—

Pavillon de Faranta.

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

Le spectacle de 10 sous, par excellence

Représentations tous les soirs et les Dimanches, Lundis et Samedis en Matinée, à midi, sirop que paraîtra le danseur BLITZ et Mlle LOUISE M. Frank Cooper, le célèbre ténor. Léon Delmere et Fred Willess, dans leur pièce originale:

Sensational Surprise Party!

JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais, avec de nouvelles drôleries.

FRAZER & ALLEN, les incomparables musiciens excentriques sur quinze instruments divers.

J. W. SHEPPERD, le favori Tambourinaire.

Humpty Dumpty, Andy Morris, clown, Tootsie, Agé de 6 ans, Ind clown, Ida Mauzey, la meilleure Colombine en Amérique, Mlle Alva, la reine des reines.

Entrée, 10 cents. Places réservées, 15 cents extra. 9 déc—27

PREMIER GRAND BAL

Paré Masqué et de Caliott

Donné par
l'association de bienfaisance mutuelle
EAGLE

A la Salle de l'Artillerie WASHINGTON, (ci devant salle de l'Exposition).

SAMEDI soir, 29 Déc. 1883.

Comité d'arrangements:
F. Z. POWER, président; V. Moll, T. C. Massicot, J. O. Farrar, J. G. Labyoke, H. L. Francis, J. H. Gardener, A. Lessepe, C. J. Sivaia, L. Bourgeois Jr, F. D. Charbonnet, Wm Gaslin, Geo Eidd.

Billets avec coupons donnant droit à une chance dans la loterie d'une magnifique canne à pommeau d'or.....$1

Pour les invitations de dames, s'adresser à:
A. F. Rémi, coin des rues Champs Elysées et St Claude.
J. H. Rivet, coin des rues Bamparis et Bayou;
Wm Nothacker, 823 rue Dauphine;
V. St Cyran, 25 rue St Charles;
L. R. Théard, coin des rues Ste Anne et Rampart;
J. B Lavigne, 265 rue Poydras;
J. N. W. Otto, coin des rues Gravier et Rampart;
A. B. Cully, coin du Passage de la Bourse et de la rue Donaue;
P. A. Bertrand, coin des rues Esplanade et Marais.

M. B.—Chaque dame en entrant dans la salle de bal recevra un numéro lui donnant droit à une chance dans une loterie d'une belle bague en diamants.

Les privilèges d'exploiter la Buvette, le Restaurant et le Vestiaire seront vendus à l'encan par Placide J. Spear, crieur, à la salle de l'Association, rue des Remparts, près Dauphine, DIMANCHE, 23 de embre, à une heure de l'après-midi.

Le comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque en toutes les enchères. 9 déc—

Librairie Francaise,

59 - - - Rue de Chartres - - - 59

COIN BIENVILLE.

H. BILLARD.

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et de New-York un STOCK COMPLET de

Livres classiques

Et de FOURNITURES POUR ECOLES, PAPETERIE fine, REGISTRES, POTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.

Ainsi qu'un choix considérable de
PORTE MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, AGENDAS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modes nouveaux.

Albums à Photographies!
Albums à Photographies!

Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, reliures maroccain cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend tous les modèles nouveaux.

Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.

La LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en main les OEUVRES COMPLETES des AUTEURS CONTEMPORAINS.

Librairie Française et Américaine,
GROS ET DETAIL.

En vente à la Librairie Française:
Les OEUVRES de ALFRED MERCIER.
L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, par Madame M. D. GIRARD.
L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.
Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.
11nov—

Dentistes

G. E. KELLS & M. VIET,
SURGIENS-DENTISTES
Opérations de tout genre dans la bouche.
Le rescort de leur art.
Prix de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix honnêtes.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de pous articles de dentiste aux prix 35 août—

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean Dominique Gerard Joseph
Abadie Alexandre Gaspart Pascal
Aimont Auguste Lucien Hénard
Aly Joseph Celestin Hourat Firmin
Bordes Yves Jerry Henri
Beyries Baptiste Lafitte Auguste H
Beulanger Augustin Le Batard A
Bordes Pierre Legrand Jules Alex
Bernard Celestin F Lapeyre Louis
Bordes Jean Lescort Clodomir
Bellebon Denis Aug B Lisetand Hippolite
Bonapert Ursule Michelon Coulais
Bernard Bernard F Mizat Emmanuel et PJo
Beaulieu Henri D Mesquerer Jean Louis
Claverie Adrien Py Jean Gabriel
Cornibe Henri Pellet Joseph
Charonnier Jean L H Perrot Gabriel A
Castex Bertrand A Piaisott
Cabaut Bernard Ray Raimale
Claverie François Billet Jules Alex JM
Coulom Pierre Escudé Rabouge Bernard
Congez Jean Marie Reynes
Dayrand J T Sans William F
Ducos Bernar I P Selimat Claude
Dessenge Raul Léon Barrat Mme Vve
Fouchard Frédéric Thesin François
Forstall's sons Thevenin Mme Vve
Pergerat Armand Vacaisse Jules J
Guillemant Marie Weil Paul David

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Le Nlle-Orléans, le 1er décembre 1883

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

Mme BONOMO, ex-pensionnaire, et m... depuis 10 ans, 146 St Louis et 191 Bourgogne, recommande pour toutes les maladies de l'estomac et constipation. Elle prend un traitement spécial pour toutes les maladies de la peau, dartres à la mode, boutons, belle couleur, etc. Elle vous chasse les dartres et les rendra aussi belles que vous. Chambres pour les malades. Le jour d'accouchement, 5 piastres. Consultations gratuites. Elle vous chasse les dartres et les rendra aussi belles que vous. Chambres pour les malades. Le jour d'accouchement, 5 piastres. Consultations gratuites. 16déc—

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE ST-CHARLES de BIDWELL

LA NOUVEAUTE DE LA SAISON.
Commençant DIMANCHE SOIR, 9 décembre, Matinées Mardi et Samedi,
Début de la Troupe Impériale
JAPONAISE,
Sous la direction de
WM. R. HAYDEN et HARRY PHILLIPS.

Dimanche, 16 Déc.—BELL'S ROYAL MAGIONETTES. 8 déc—

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de vous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs aiguës, le spermatorrhée, et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités si fréquentes guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

9 mars—88—1 an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes ovations préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE VINGT-SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1884,

comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que rien ne manque de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets fidèles qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit royal, chaque sujet loyale est par le présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et les lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

Vu la réputation de ses fêtes s'étant répandue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles qu'elles offrent, nous avons résolu de participer aux joies de notre règne, nous s'adressant à ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, propagées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos ancêtres sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer d'où notre capitale choisie, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvrira une section riche et fertile du pays, et le "Texas and Cranion", qui doubera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest—deux entreprises qui témoignent du talent et de l'énergie des citoyens et qui y amenèrent des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant parfois de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de notre bien-aimée sœur pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET LE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884-85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre sagesse personne. La tendance aux Sciences, Arts, Industrie donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population la richesse et la prospérité qui régleront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe, sont au delà des facultés des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle.

Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où auront réunies les intelligences du monde les plus illustres de la science et des artistes.

VII. Nous manifesterons ici le grand plaisir que nous causa les cordiales réceptions faites aux personnes attachées à notre cour et la fêtes organisées en leur honneur par notre cher cousin "Cinderella" de notre ville reine; et nous adressons des remerciments aux "Orleans" de Baltimore, pour la courtoisie dont ils ont usé envers les représentants de notre royaume. De notre part et de la part l'Honorable Cour Civile de notre ville—nous ajoutons à la vaste et à l'ancienne courtoisie de notre royaume. Et nous prions les gaîtés chevaliers et leurs charmantes reines d'honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Centième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX

Contresigné: BATHURST,
Grand Chamberlan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST,

Tiroir de la Poste 1082, Nlle-Orléans, La.
27 nov—

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier, et seulement sur le *recto et les signes*; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des auteurs dont qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenables

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les délégués d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître ses devise s'expose à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne peut plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
MERE DE STAEL: SA VIE, SES OUVRAGES.
Pour les hommes:
PROGRES ET MORALE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
Ecrivain.
P. O. Box 2946.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d'ait un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE M,

Sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

Au bureau de la comagnie

MARDI, 18 DECEMBRE 1883,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
500 Lots de.....	100..	50,000
1000 Lots de.....	10..	10,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de	$300	
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 sont.....		30,000
100 Lots d'approximation de $200		
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 sont.....		20,000
100 Lots d'approximation de $75		
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 sont.....		7,500
2,279 Lots s'élevant à.....		$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés pour collection dans n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les agences devront être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Money Order, ou Express Express, change de New York, ou traite sur New-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

Les lettres sur les frais d'express sur toutes les sommes dans un an.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats d'après poste (money orders) payables à la

Issue National Bank
Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Marie Meller, veuve de Jos. Hastin, vs. William Poitiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau de l'Ancien Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Hyphen Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 janvier 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros quatre et cinq du carré numéro quarante-neuf, borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Goldfelle et Hildebrand, lesquels terrains sont contigus tous pouces et cinq lignes de profondeur et vingt-trois pieds six pouces de largeur sur la ligne de Hildebrand.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Mais la chose ne peut être acquise par le débiteur sol, par achat de Cesarad Davis, par un acte passé par devant Onesephore Drouas, encore le 30 janvier 1866.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—6, 13, 20, 27—3, 9 jan

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. Lebosque vs. Geo Thomas.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 2682—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procéderai à la vente à l'encan, sur la devanture de mon bureau, No 27 Champs de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 24 décemb 1883, à midi:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré au bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. Y. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
14déc—12, 19, 24.

Dr Eugène, Mahness vs Gabriel Santa Cruz.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 3565—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procéderai à vendre à l'encan, à mon bureau, No 27 Champs de la Bourse, MERCREDI 19 décembre 1883, à midi,

6 machines à coudre bricolee, 1 armoire, 1 commode, 3 portraits et un lot de caisses vides d'après un procès-verbal au mes bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

N. Y. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9déc—8,17,19

Benjamin Albertson vs Joseph Gould.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7439—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procéderai à vendre à l'encan, à mon bureau, No 27 Champs de la Bourse, MERCREDI 19 décembre 1883, à midi,

Une lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON,
Constable.
9déc—8 5 et 30

Thos. C. Porteous vs. Geo Crémonjeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 9614—Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourront être concernés que le lot de terre ci-dessous, dans les dix jours suivant la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi la somme proposée par Ed. Rault, pour approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Pour copie de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
14déc—9 15 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Julia Montermont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9754—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Craig, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
14déc—14,19,23

Succession de Ed. M. Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,129—Division A. Attendu que F. S. Wills, Jr., administrateur provisoire de ladite succession, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'envoi en possession de son Edward M. Scott décédé intestat; et attendu que cet ordre doit être donné à tous ceux qui ont concernent d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
14déc—14,19,23

Succession de John E. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Hellen King et Joseph W. Rose, exécuteurs testamentaires de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
5déc—5,9,14

Succession de George W. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8888—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui suivront la présente notification, dans les dix jours (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Miltes A. Peck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
5déc—5 9 14

Succession de Mme Ann Veirin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9786—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Veirin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
13déc 12,19,23

Succession de John Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8561—Division A—Attendu que Margaret A. Farrell a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir l'envoi en possession de son mari, John Farrell, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux qui pourront concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK,
13déc—12 16 22 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,128—Division A—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Elizabeth Strauss, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui pourront concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
13déc—12,16,22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 9805

H. Fa'cham contre ses créanciers.

ORDRE DE COUR.—Considérant que ci-dessous mentionnés, ont été prévenus de la présente requête, savoir: 1° Le lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'ile comprise entre les rues St Antoine, Bagatelle, St Claude et Marais, mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, deux cabinets, avec galerie derrière, cuisine de quatre chambres avec galerie sur la façade, tout divisé en deux locations et loué $—— par mois.

Quatre lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 20 21 22 et 23, dans l'ile renfermée par les rues Derbigny, Roman, Union et Franza.

Le lot No 20, formant encoignure aux rues Union et Derbigny, mesurant 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble, une maison de quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets, citerne, etc.

Le lot No 23 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny sur 189 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, une maison sur la façade.

Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions—A 5 ans comptant et la balance à cent d'intérêt par an de date et hypothèque, avec un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent.

Un dépôt de 10 pour cent, remplant cera requis des adjudicataires.

Ventes de vente par devant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent, remplant cera requis des adjudicataires.

Ventes de vente par devant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

9déc—

Vente pour liquidation finale de deux jolies propriétés contiguës d'un revenu assuré, l'une d'elles formant encoignure.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—Le Samedi, 15 décembre 1883, il sera vendu à l'Encan, rue des Carondelet, No 127 jusqu'à midi, à la Bourse d'Encan, rue St Charles, entre Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ile formée par les rues Mayne Tremoulins, Lémoinès et Leake et les rues Cleveland et Robert, Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 7, et mesurant comme suit à savoir: les lots Nos 4 et 5 ensemble, du couchant et Nord sur chacun 50 pieds de face à la Leake sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 3 du couchant et Nord sur 50 pieds de face à la Leake sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 2 du couchant et Nord sur 50 pieds de face à la Leake sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 du couchant et Nord sur 50 pieds de face à la Leake sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 7 du couchant et Nord sur 50 pieds de face à la Leake sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9déc—6, 13, 20, 27—3, 9 jan

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Mme Florinda L. Camp, femme décédée de John B. Leguate.

No 8749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, étant le No 9 de l'ile Bertaux et Clairmont, et mesurant 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis désignée par le No 268 rue Dumaine, à deux portes de la rue Clairborne.

Conditions de la vente—La moitié en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de six mois du jour de la vente au billet de l'acquéreur avec hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement garanti par caution solvable et privilège de vendeur et de prêteur, et sous le pouvoir de parer sur le tout, comprenant 72 arpents superficiels, achetés de Louis Files et mesurant un arpent et demi de front sur 48 arpents de profondeur, situés de la double concession bornée par la terre de Pierre Lonchon.

6. La double concession de la portion de terre de Aucoin, comprenant 540 22.100 acres.

7. Une demi-portion de terre, achetée de H. B. Foley, étant la section No 121, jurisdiction 13 T 14, comprenant 117 11-100 acres.

8. Une portion de terre de Thomas Allen, comprenant 158 73-100 acres.

9. La portion de terre de François Fudeux, comprenant 72 44-100 acres.

11. Soixante douze acres de terre, achet